



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Troisième session, 58^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 9
le jeudi 17 novembre 2016

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Débat ajourné au nom du premier ministre.

Reprise du débat le vendredi 18 novembre 2016.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 15, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail.* L'hon. M. Arseneault.
 16, *Loi modifiant la loi sur les contrats de construction de la Couronne.* L'hon. M. Fraser.
 17, *Loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire.* L'hon. M. Landry.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 2, *Loi abrogeant la Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL.* L'hon. M. Doherty.
 3, *Loi concernant la réorganisation gouvernementale.* L'hon. M. Doucet.
 4, *Loi modifiant la Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes.*
 L'hon. M. Arseneault.
 5, *Loi concernant la Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire.*
 L'hon. M^{me} Rogers.
 6, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz.* L'hon. M. Doucet.
 8, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique.* L'hon. M. Landry.
 9, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.* L'hon. M^{me} Rogers.
 11, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement.* L'hon. M. Rousselle, c.r.
 12, *Loi concernant les accords avec l'Agence du revenu du Canada.* L'hon. M. Horsman.
 13, *Loi sur les directives préalables en matière de soins de santé.* L'hon. M. Boudreau.
 14, *Loi modifiant la Loi sur les coroners.* L'hon. M. Landry.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement]

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 2 — M. Savoie, appuyé par M. Fitch, proposera, le jeudi 10 novembre 2016, la résolution suivante :

- attendu que le gouvernement a augmenté l'impôt sur le revenu ;
- attendu que le gouvernement a augmenté l'impôt foncier applicable aux entreprises ;
- attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur l'essence ;
- attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le diesel ;
- attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le tabac ;
- attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le revenu des corporations ;
- attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le transfert de biens réels ;
- attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur les banques ;
- attendu que le gouvernement a augmenté la taxe de vente harmonisée ;
- attendu que le gouvernement a aboli le crédit d'impôt pour frais de scolarité ;
- attendu que le gouvernement veut imposer une taxe sur le carbone ;
- attendu que le gouvernement envisage une taxe sur le sucre ;

attendu que le gouvernement a trouvé des sources de recettes se chiffrant à plus de 500 millions de dollars et n'a toujours pas équilibré le budget ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à imposer un moratoire sur d'autres augmentations de taxes ou d'impôts.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 5 — M. Urquhart, appuyé par M. Savoie, proposera, le jeudi 10 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que 30 % des forêts du Nouveau-Brunswick sont privées ;
attendu que la sylviculture est un moyen productif d'accroître la quantité de fibre ligneuse tout en maintenant la même quantité d'arbres ;
attendu que de nombreuses pratiques sylvicoles aident à combattre les changements climatiques grâce au stockage du carbone ;
attendu que le gouvernement actuel a accru les recettes grâce à des augmentations de taxes et d'impôts dont la valeur dépasse 500 millions de dollars ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à revoir l'ordre de priorité de ses dépenses et à réinvestir dans la sylviculture les fonds retirés du programme de sylviculture
et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à rétablir le budget des activités sylvicoles sur les terrains boisés privés.

Motion 4 — M. Stewart, appuyé par M. Fairgrieve, proposera, le jeudi 10 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que la vérificatrice générale est responsable de mener et de diriger des audits indépendants et de conseiller sur la façon dont le gouvernement provincial gère ses responsabilités et ressources ;
attendu que la vérificatrice générale réalise des audits d'états financiers des services et des programmes gouvernementaux pour corroborer les montants et les renseignements communiqués dans les états financiers présentés au gouvernement et au public ;
attendu que la vérificatrice générale réalise des audits de performance à l'égard des services et des programmes gouvernementaux et fournit une évaluation systématique et objective de la façon dont le gouvernement gère ses activités, responsabilités et ressources ;
attendu que la vérificatrice générale réalise des examens spéciaux de nos sociétés de la Couronne et donne l'assurance que leurs actifs sont protégés, que leurs ressources sont gérées de manière économique et efficiente et que leurs activités sont exécutées avec efficacité ;
attendu que le gouvernement a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la révision stratégique des programmes mais refuse d'affecter plus de ressources à la vérificatrice générale, même s'il incombe à son bureau de réaliser des audits d'états financiers, des audits de performance et des examens spéciaux des services gouvernementaux et de faire des recommandations au gouvernement visant à améliorer les pratiques adoptées ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à commencer à appuyer le Bureau du vérificateur général et à permettre la tenue d'autres audits de performance et enquêtes spéciales, pour que nous puissions réaliser l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire et de mieux protéger les contribuables.

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

7, Loi sur les emplois verts. M. Coon.

10, Loi modifiant la Loi sur l'éducation. M. Coon.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 3 — M. Savoie, appuyé par M. K. MacDonald, proposera, le jeudi 10 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre le Canada et les États-Unis d'Amérique a pris fin et que les deux pays sont en pleine négociation en vue d'un nouvel accord ;

attendu que 83 % des terres du Nouveau-Brunswick sont boisées et que des forêts de la Couronne couvrent environ la moitié de ces terres ;

attendu que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick emploie plus de 22 000 personnes ;

attendu que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick apporte plus de 1,45 milliard de dollars par année à l'économie ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont un intérêt direct dans la négociation d'un nouvel accord sur le bois d'oeuvre résineux ;

attendu que l'imposition de droits de douane et de contingents de concert avec les États-Unis pourrait présenter un risque important pour l'économie du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à rencontrer le gouvernement fédéral pour continuer à promouvoir les intérêts du Nouveau-Brunswick quant à la négociation d'un nouvel accord sur le bois d'oeuvre résineux.

Motion 6 — M. Coon, appuyé par M. Keirstead, proposera, le jeudi 17 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement dépose chaque année son budget principal et ses comptes publics faisant état de ses dépenses et recettes ;

attendu que les dépenses qui figurent dans le budget principal du gouvernement n'incluent pas actuellement le manque à gagner attribuable aux dépenses fiscales, y compris les crédits d'impôt et les exonérations fiscales ;

attendu que des organismes internationaux, dont le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques, font la promotion de normes comptables dans le secteur public qui obligent les gouvernements à faire rapport de leurs dépenses fiscales ;

attendu que d'autres autorités du Canada, y compris la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada, font rapport chaque année de leurs dépenses fiscales ;

attendu qu'il incombe au gouvernement de rendre des comptes à la population qu'il représente ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à inclure dans son budget principal, à compter de 2017-2018, le manque à gagner total attribuable aux dépenses fiscales pour chaque exercice financier.

Motion 7 — M. Coon, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, proposera, le jeudi 24 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que les députés provinciaux sont les représentants élus des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important que la population comprenne bien les fonctions et responsabilités des députés provinciaux ;

attendu qu'il serait utile pour les députés de disposer de lignes directrices qui les aideraient dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que l'efficacité des députés provinciaux et leur reddition de comptes aux gens du Nouveau-Brunswick peuvent être améliorées si l'Assemblée législative formule un énoncé officiel des principales fonctions et responsabilités de ces députés ;

attendu que, dans son rapport déposé à l'Assemblée législative le 3 avril 2003, le Comité d'administration de l'Assemblée législative a recommandé l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée envisage l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux.

Motions réglées

Motion 1 — M. Higgs. Débat sur la motion le 10 novembre 2016 ; adoption de la motion amendée le 10 novembre 2016.

PÉTITIONS

1, M. Crossman — présentée le 3 novembre 2016.

2, M. Crossman — présentée le 3 novembre 2016.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative